



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 26 mars 2015

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quinze, le 26 mars, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 19/03/2015

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
INGRE : M. Christian DUMAS
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT
OLIVET : M. Hugues SAURY
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

ORLEANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Christian DUMAS

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
ORLEANS : M. Michel MARTIN , Mme Béatrice BARRUEL , M. Serge GROUARD
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau des 15 janvier 2015 et 5 février 2015.

Le bureau a approuvé les procès-verbaux des séances du bureau des 15 janvier 2015 et 5 février 2015.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Lotissement le Parc des Bordes (allée Ernest Levavasseur) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition .

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc pour les ouvrages situés dans le lotissement le Parc des Bordes, allée Ernest Levavasseur,
- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Action foncière - Création d'un incubateur d'entreprises numériques – Acquisition de biens immobiliers avenue du Champ de Mars à Orléans.

Le bureau a :

- décidé l'acquisition auprès de la ville d'Orléans des propriétés suivantes :
 - 1- un ensemble immobilier à usage industriel situé 3 à 15 avenue du Champ de Mars à Orléans, cadastré section CY numéros 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 148 et 149, pour une contenance de 38 488 m² moyennant le prix hors taxe de 8 623 036 € augmenté de la TVA pour un montant de 1 724 607,20 €, soit un prix TTC de 10 347 643,20 €,
 - 2- une maison d'habitation situé 1, avenue du Champ de Mars à Orléans cadastrée section CY numéro 49, pour une contenance de 449 m² moyennant le prix net vendeur de 239 458 €,
- approuvé l'acte de vente correspondant à passer avec la Ville d'Orléans dont les frais sont à la charge de la communauté d'agglomération,
- autorisé le président à le signer ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait à Orléans, le 31 MARS 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-ERIC LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.